

Mon parti croyait qu'à certains points de vue, ce programme était louable et s'était fait attendre trop longtemps, tandis qu'à d'autres points de vue, il laissait à désirer. J'ai offert quelques idées à la Chambre le 21 octobre 1968; elles sont consignées à la page 1614 du hansard de ce jour-là. J'ai dit notamment:

... nous souhaitons que le projet de loi sur les postes soit renvoyé à un comité permanent de la Chambre qui l'étudiera en détail et nous fera rapport.

● (8.50 p.m.)

J'ai dit également:

... Nous considérons comme un pas dans la bonne voie la majoration des tarifs de deuxième classe sur les publications à but lucratif mais là encore nous souhaitons qu'un comité étudie la mesure pour s'assurer, d'une part, que la hausse proposée sera suffisante et appliquée à ceux-là mêmes qu'elle doit viser, et d'autre part, qu'elle ne retombe pas sur les imprimés qui ne sont pas publiés à des fins commerciales mais plutôt au service de certaines associations d'éducation, de santé ou de coopération.

Généralement parlant, je crois toujours, monsieur le président, que nous proposons une ligne de conduite judicieuse et le gouvernement aurait peut-être dû l'accepter.

Nous, du Nouveau parti démocratique, et le PSD avant nous, insistons depuis des années pour que la livraison du courrier d'affaires, du courrier ordinaire de première classe, soit rentable, mais même avec l'augmentation des tarifs la livraison du courrier d'affaires au Canada se fait encore à perte. Je voudrais en quelques mots exposer les quelques points suivants. Étant donné la situation lamentable actuelle alors qu'il est question de grèves et de rumeurs de grèves parmi les postiers du Canada, situation qui, à mon sens, est en partie attribuable au manque de communication entre le ministre et le personnel des Postes, le ministre vient d'annoncer bien tard qu'un tiers sera chargé d'examiner la question litigieuse des conditions de travail. Si, comme le dit maintenant le ministre, la question est suffisamment importante pour exiger l'examen impartial d'un tiers, on n'aurait certes pas dû donner suite aux changements litigieux, qu'on a également déferés au jugement d'un tiers, avant de les avoir considérés avec pondération. Agir autrement c'est laisser entendre que le deuxième examen sera automatiquement favorable à l'un des intéressés, en l'occurrence le gouvernement. Cela préjugera pour autant la question dans l'esprit d'un bon nombre de postiers. Je pense avoir raison

[M. Mather.]

en disant au ministre que pareille initiative accentuera le manque de confiance des postiers à un moment où il serait souhaitable de la renforcer et d'intensifier le dialogue.

Des députés des deux côtés de la Chambre aimeraient sans doute que le ministre se rende à ma proposition, déjà faite par d'autres: que tous les partis cessent d'attaquer le service postal et le ministre alors que le tiers, dont il a parlé, examine à nouveau la question des conditions de travail des postiers, et qu'on cesse aussi d'appliquer les conditions litigieuses jusqu'à ce qu'il ait présenté son rapport.

Il me semble qu'au cours des derniers mois le gouvernement et en particulier le ministre en cause ont tenté de pratiquer, après plusieurs années d'aterrissement de la part des deux vieux partis, ce qui équivaut à trois opérations chirurgicales simultanées, tentative risquée pour tous les intéressés.

Le service postal du Canada, naguère l'un des meilleurs du monde dans l'un des plus riches pays de l'univers, a été amoindri, diminué, altéré et réduit de six jours à cinq, sans nécessité à mon avis. D'autre part, les consommateurs ordinaires, les expéditeurs de lettres de première classe et les payeurs de comptes, ont dû absorber l'augmentation de 20 p. 100 du tarif des postes. Assurément les maisons d'affaires comme l'Hydro, les compagnies de pétrole, les compagnies de téléphone et ainsi de suite vont refler une partie de leurs frais au consommateur.

Et en plus de tout cela maintenant, le gouvernement se trouve impliqué dans un autre différend avec les postiers, dont l'efficacité et les services au cours de nombreuses années de conditions de travail et de salaire inférieures à la normale ont été reconnus de tous au Canada, et je crois parler ici en toute sincérité et honnêteté comme ancien membre de ce groupe. J'ai déjà proposé une solution à ce différend avec les employés des postes.

Si je puis exprimer une fois de plus mon inquiétude devant la conduite du ministre et du gouvernement sous ce rapport, j'ajoute que des centaines de publications, coopératives, agricoles, syndicales, confessionnelles, scientifiques et d'associations, dont aucune n'est rentable certes, sont aux prises avec une hausse si considérable des tarifs postaux que bon nombre d'entre elles doivent tout abandonner et que d'autres suivront peut-être leur exemple plus tard. Dans certains cas, les hausses de tarif vont jusqu'à 2,000 p. 100.